



DE NOUVELLES SOLUTIONS FACE AU VOL

La première peur lors de l'achat d'un vélo électrique est de se le faire piquer ». Pierre Regnier, dirigeant et cofondateur de Velco, a mis au point un guidon connecté qui sécurise un vélo électrique contre le vol et délivre de nombreuses informations à l'utilisateur. « Le dispositif permet de géolocaliser le vélo, et de le bloquer afin qu'il devienne inutilisable », souligne le dirigeant. « Lorsque les marques vendent notre produit, elles y incluent quelques années d'abonnement ». L'utilisateur paie ensuite un forfait annuel de 50 à 60 euros s'il souhaite poursuivre l'expérience. « Nous réalisons actuellement 25% de notre chiffre d'affaires en Amérique du Nord, où les utilisateurs sont très demandeurs

d'objets connectés », appuie Pierre Regnier. Autre solution : le marquage. La loi oblige depuis début 2021 à marquer les vélos neufs. Ils ont désormais un numéro unique comme une plaque d'immatriculation. Pour aller plus loin dans ce marquage, la société OCode (34 salariés, 3, 1 M de CA en 2021) a développé un passeport numérique, enregistré sous forme de NFT, permettant d'identifier et d'assurer le suivi des biens physiques grâce à un code non reproductible et infalsifiable. « Nous avons commencé en 2020 dans le vélo par opportunité, mais nous cherchons aujourd'hui à nous diversifier », souligne Jean-Baptiste Pondevy, fondateur et directeur

général de Ocode. Aujourd'hui, environ un million de vélos sont marqués OCode. « À la différence d'un QR Code qui envoie vers une adresse web, le scan d'un OCode amène directement dans un espace sécurisé lié au propriétaire du bien, afin de le lui restituer », explique JeanBaptiste Pondevy. Cet espace contient l'historique du vélo, la maintenance effectuée, ses réparations... « Le jour de la revente, cela permet aussi de s'assurer pour l'acheteur qu'il ne s'agit pas d'un vélo volé ». ■